

toutes les graces que nous recevons de nostre Dieu, et mesmes en ce que nous sommes incorporez en nostre Seigneur Iesus Christ, apres qu'il a prins et vestu nostre nature et nostre chair, qu'il veut que nous soyons entez en luy comme en nostre racine, à fin d'estre vivifiez de son Esprit, que sa vie nous soit commune, qu'il n'ait rien de propre à soy: mais qu'il veut que le tout nous soit communiqué. Voulons-nous donc recevoir nostre Seigneur Iesus Christ avec tous les biens qu'il nous a apportez, et que nous surmontions par ce moyen

toutes les tentations qui nous pourroyent venir au devant? Il ne nous faut point desgouster de ce que l'Escriture sainte nous met en avant et qu'elle nous propose, et que nous ayons une telle reverence de foy, cognoissant comme Dieu besongne en nous par le moyen de nostre Seigneur Iesus Christ, que cela nous contente, renonçans à tous nos sens naturels.

Or nous-nous prosternerons devant la maiesté de nostre bon Dieu etc.

QUARANTETROISIEME SERMON.

Chap. VI, v. 1—4.

Nous ne venons point au sermon seulement pour oïr ce qui nous seroit incognu: mais pour estre incitez à faire nostre devoir, et pour estre resveillez quand nous serons lasches et paresseux, par bonnes et saintes admonitions, et pour estre regardez quand il y aura quelque rebellion et malice en nous. Et c'est ce qui nous est ici remonstré par saint Paul, que chacun doit avoir engravé en son coeur. Car c'est une chose que nous comprenons tous de nostre sens naturel, que les enfans doyvent obeir et estre subiets à peres et à meres: et qu'aussi il y doit avoir telle humanité en ceux qui ont des enfans à gouverner, qu'ils les entretiennent doucement, et qu'ils ne leur donnent point occasion de se desbaucher par trop grande rudesse. Cela (di-ie) sera assez cognu de tout le monde: mais tant y a que l'admonition qui nous en est ici faite, n'est point superflue. Car qui est-ce qui s'acquitte de ce qui est ici déclaré par saint Paul? Les peres et meres quelques fois corrompent leurs enfans par flatteries, ils les mignarderont en telle sorte que ce sera pour les mener à perdition. Quelquefois sans mesure et sans discretion aucune ils se mettront en colere, tellement qu'il n'y aura nulle tenure ni equalité comme elle y doit estre. Des enfans, combien qu'ils soyent convaincus qu'ils doyvent obeissance et subietion à leurs peres et meres, ne voit-on pas comment ils les mesprisent et quasi les reiettent du tout? Tant y a qu'on ne trouvera gueres d'enfans qui se tiennent sous bride, cognoissant que Dieu les a obligez à cela, et qu'ils y sont tenus, et qui portent une droite reverence à pere et à mere. Ainsi, quand nous voyons que saint Paul exhorte ici les fideles à des choses qui sont tant communes, en cela cognoissons la per-

versité de nostre nature: car nous ne devrions point estre admonnestez de ceci, chacun devroit estre enclin de soy-mesme à faire son devoir sans qu'on le solicitast. L'Esprit de Dieu donc nous redargue que nous sommes tant charnels, qu'encores que nous cognoissions une chose estre equitable tant et plus, que nous ne pouvons pas nous y adonner. Et là dessus que nous mettions peine aussi à combatre contre nos vices. Car ce n'est point assez que nous ayons este enseignez de ce que nous devons faire: mais voyant qu'il y a du combat et de la contradiction beaucoup en nous, apres que nous aurons cognu la volonte de Dieu, apres que nous aurons cognu ce qui est iuste et equitable, que chacun entre en soy, et qu'il regarde s'il ne tire point tout au rebours: et alors qu'il se captive et se tienne en bride, et qu'il cognoisse que ce n'est point assez d'avoir eu instruction et doctrine, sinon qu'il soit quasi poussé par force, et qu'il donte (quelques difficultez qu'il y ait) toutes ses affections meschantes.

Or venons maintenant à ce qui est ici dit: *Enfans* (dit S. Paul) *obeissez à vos peres et à vos meres.* Il est vray que Dieu a mis en sa Loy un mot plus general, comme aussi S. Paul l'allegue, c'est le mot d'honorer: car Dieu a voulu signifier que les enfans doyvent porter subietion à leurs peres et à leurs meres, et qu'aussi ils leur doyvent porter reverence. Car tel pourra obeir et se rendre subiet, qui toutesfois ne laissera point d'avoir son courage felon et plein d'orgueil et de hautesse, et qui mesprisera celuy auquel il sert. Mais quand nostre Seigneur commande d'honorer pere et mere, il veut sous cela comprendre la reverence. Et puis il y a encores, de s'acquitter de tout devoir, c'est à sçavoir que les enfans sçachent qu'ils sont tenus de servir à peres et à meres, de s'assubietir

à eux en tout ce qui leur sera possible. Voilà donc comme en general Dieu veut que les enfans non seulement soyent subiets et obeissans à peres et à meres, mais aussi qu'ils leur portent reverence: et puis qu'ils s'acquittent envers eux pour les secourir, et pour leur faire tout le soulagement qu'ils pourront: qu'ils cognoissent qu'ils ne sont point à eux, ni en leur liberté: mais qu'ils doyvent tout service à ceux par le moyen desquels ils ont esté mis en ce monde.

Or notamment saint Paul dit, *Au Seigneur*: signifiant qu'il y a double lien qui nous doit tenir en ceste subietion. Car il y a l'ordre naturel: et puis il y a aussi que Dieu nous declare qu'il nous a mis en ceste vie terrestre à telle condition que les peres et meres ayent superiorité par dessus leurs enfans. Les Payens ne laisseront pas d'estre coupables, combien qu'ils n'ayent point eu la Loy qui les conduist, qu'ils n'ayent point esté instruits en ceste doctrine que nous oyons maintenant de la bouche de saint Paul. Tant y a que si un enfant a esté rebelle à son pere et à sa mere entre les Payens, qu'il est comme en detestation, et n'y a ne grand ne petit qui n'en soit iuge: et aussi n'eschapperont-ils pas de la main de Dieu, puis que desia ils sont condamnez en ce monde: car c'est une chose (comme l'ay desia dit) qui est engravée au coeur de tous, et aussi qui est toute patente. Mais outre ce que nous la cognoissons naturellement, Dieu adiouste encores pour confirmation plus ample sa volonté, et nous montre qu'il l'a ordonné et établi ainsi, et qu'il nous faut passer par là. Quand donc nous oyons que Dieu nous tient sous la bride de peres et de meres, il est certain que tant plus sommes-nous inexcusables, sinon que chacun s'y range avec modestie et humilité. Et ceux qui d'entre les Payens et les povres aveugles auront suyvi l'ordre naturel, seront nos iuges. Car qui est-ce qui les a incitez à cela? Ils n'ont point les aides que nous avons: et toutesfois ils se sont acquittez de leur devoir. Voilà donc à quoy saint Paul a pretendu, disant que les enfans doyvent obeir selon Dieu à peres et à meres.

Or il adiouste, *que cela est iuste*. Comme s'il disoit que nul ne gagnera rien à se rebequer ici. Car nous sçavons que l'esprit humain est si plein et farci d'orgueil, qu'il n'y a celuy qui ne vueille dominer. De la subietion, on se fache de s'y tenir, iusques à ce que nostre Seigneur nous ait rangez par son saint Esprit. Et voilà pourquoy aussi notamment l'Esprit de Dieu est appelé l'esprit debonnaire et de douceur. Et pourquoy? À cause de ceste fierté qui rend les hommes quasi bestes sauvages, et qui sont enflez comme crapaux, en sorte qu'ils ne se peuvent humilier. Saint Paul donc voyant que ce vice est tant enraciné en nostre

Calvini opera. Vol. LL

nature, pour y remedier il montre que cela est iuste, et qu'il faut que chacun s'employe à cela, et que s'il y a quelque dureté en nous qui nous empesche que nous ne puissions estre subiets à nos superieurs, si faut-il neantmoins que ceste iustice de Dieu gaigne, c'est à dire la reigle qu'il a ordonnée. Car quand il dit que cela est iuste, il nous ramene à l'autorité de Dieu: comme s'il disoit qu'il n'est point question ici de disputes quand Dieu a parlé, il faut que les hommes ayent la bouche close, et quand Dieu a commandé, il faut qu'on s'assubietisse, cognoissant que sa volonté est une reigle certaine et infaillible, de laquelle il n'est nullement licite de decliner ni à dextre ni à senestre. Et c'est un bon advertissement: car nous voyons encores que les hommes desirent de bien faire et ayent quelque bon zele, tant y a que chacun encores veut estre sage à sa fantasie: et s'il est question de nous conduire et gouverner, nous voulons dominer par dessus la parole de Dieu. D'autant donc que les hommes ont ceste folle presumption de vouloir tousiours attribuer ie ne sçay quoy à leur iugement propre, tant plus nous faut-il bien observer ce qui nous est ici dit, c'est à sçavoir que nous ayons ceste discretion et prudence de sçavoir ce que Dieu commande et approuve, et de cognoistre ce qu'il condamne à l'opposite. Avons-nous donc tesmoignage de la volonté de Dieu? Il nous faut contenter de cela: et quand il nous dit, Voilà ce qui me plaist: il est donc iuste, encores que nous n'apercevions point la raison. Et puis, s'il y a quelque difficulté, que nous ne demandions point pourquoy, que nous ne repliquions point à l'encontre de Dieu, quand il veut condamner ce qui ne nous semble point estre du tout mauvais. Gardons-nous (di-ie) d'une telle audace et temerité diabolique: mais suyvons ce qui nous est ici remonstré par S. Paul, c'est à sçavoir, que tout ce que Dieu a déclaré par sa Parole, est iuste, et que nous le declarions aussi estre tel sans contredit. Car voilà quelle est la vraye approbation de nostre foy et obeissance, c'est quand il nous semblera que ceci ne doit point avoir esté commandé ou defendu, toutesfois que nous accepterons pour bon et valable ce que Dieu en a prononcé.

Or là dessus saint Paul allegue le commandement de la Loy, *Honore ton pere et ta mere*. Et puis encores il adiouste *que c'est le premier commandement de promesse*: comme s'il disoit que Dieu nous a voulu par tous moyens amener à ceste subietion que nous devons rendre à peres et à meres. Or il nous devroit bien suffire de sçavoir que cela est agreable à Dieu: mais quand il nous alleche encores par douceur, et qu'il ne veut point nous espovanter par empire et par puissance, mais qu'il nous promet qu'en servant à peres et à meres nous

50

prospererons, cela nous doit rendre la subietion tant plus amiable. Ainsi saint Paul apres nous avoir monstré qu'il nous faut estre subiets à peres et à meres, si nous ne voulons estre rebelles à Dieu, et lever les cornes contre luy, et renverser toute iustice et tout ordre, adiousté que nous serons bien durs et obstinez, si ceste promesse ne nous esment, apres que Dieu nous a commandé, quand il nous veut induire gracieusement à faire ce qu'il nous a dit. Si donc nous ne sommes esmeus, voire amollis par cela, il faut bien dire que le diable domine du tout en nous et qu'il possède nos coeurs. Il dit donc que c'est un commandement qui a promesse speciale, ce que n'ont pas les autres de la Loy: c'est que nous vivrons long temps sur la terre, voire en prosperité, d'autant que Dieu nous benira, quand nous porterons honneur à ceux qui ont esté moyen de nous mettre en ce monde. Or à l'opposite, il montre quel est l'office des peres et des meres, c'est à sçavoir de traiter humainement leurs enfans. Non pas de leur pardonner, ou de leur lascher la bride et leur laisser faire tout ce qu'ils voudront: mais qu'il y ait, quoy qu'il en soit, une attrempance telle qu'on ne leur face point perdre courage (comme il le dit ailleurs), mais qu'ils les nourrissent en la crainte de Dieu. Par ce mot de Nourrir, saint Paul entend qu'ils les entretiennent doucement et qu'ils se monstrent amiables. Mais ce mot-là a aussi sa sauce (comme on dit), qu'il y ait là discipline et correction de Dieu. Il y a donc la nourriture d'un costé, c'est à dire l'humanité et douceur: et de l'autre il y a la correction et discipline, que les enfans soyent tenus en bride, et que les peres ne leur souffrent point d'estre dissolus ni desbauchez: mais qu'ils les instruisent tellement en la crainte de Dieu, que leurs enfans sçachent que Dieu ne les a point destituez de gouvernement et de regime, mais qu'il leur a donné des superieurs pour reigler leur vie. Voilà donc en somme ce qui nous est ici monstré par saint Paul.

Or en premier lieu, nous avons à noter (pour avoir meilleure et plus certaine intelligence de ce passage) qu'à parler proprement, il n'y a que Dieu seul qui soit nostre Pere. Vray est qu'il est nommé quelque fois pere de nos ames et de nos esprits, comme il en est parlé en l'Epistre aux Hebreux. Mais encores selon la chair cest honneur de nom paternel et ceste dignité-là n'appartient point à creature mortelle: car c'est Dieu qui nous forme, comme il est dit au livre de Iob. La semence de l'homme, qui n'est que corruption, pourroit-elle former un corps où on voit un artifice si excellent de Dieu? Cognoissons donc que d'autant que nos corps sont autant de tesmoignages de la vertu miraculeuse de Dieu, qu'il merite bien seul d'estre tenu et réputé pour nostre Pere. Or tant

y a que ceux qui nous ont engendrez, et par lesquels nous sommes venus en ce monde, sont nos peres. Et à quel titre? C'est d'autant que Dieu les a voulu faire participans de l'honneur qui luy est propre à luy seul. Or par cela nous sommes advertis qu'en nous rebequant contre pere et mere, nous faisons la guerre à Dieu: car il leur a imprimé sa marque, et ce titre-là emporte que Dieu les a instituez comme en sa place. C'est donc une chose que nous devons tenir pour conclue, qu'en honorant nos peres et meres, nous rendons à Dieu le service qu'il demande de nous et que nous luy devons. Et au contraire, si nous mesprisons nos peres et nos meres, et que nous ne daignons nous acquitter envers eux de nostre devoir, que Dieu y est notamment offensé: non pas en ce que nous transgressons le commandement de la Loy: mais aussi pource que nous mesprisons sa maiesté, dont les peres et meres portent quelque marque, ainsi que nous avons dit. Et voilà pourquoy aussi il y a une si rigoureuse punition en la Loy contre ceux qui auront esté rebelles à peres et à meres: Qui-conques aura despité pere ou mere, et qui aura prononcé quelque maudisson à l'encontre d'eux, ou quelque iniure, qu'il soit lapidé. Quand donc les enfans seront si desbordez que de vilipender leurs peres et meres, Dieu veut que cela soit aboli du monde: car ce sont des monstres, et c'est comme une puantise qui pollue toute la terre. Ceux aussi qui se sont eslevez contre pere et mere, il ne veut point qu'on en face plus longue inquisition. Mais quand le pere et la mere auront testifié, Voici nostre enfant qui est incorrigible: que là dessus il soit lapidé, dit-il, et que le monde soit purgé d'une telle infection. Quand Dieu parle ainsi, c'est pour nous monstrier que c'est un crime trop enorme et trop detestable, si les enfans ne se peuvent rengier en la subietion de peres et de meres, car c'est autant comme s'ils avoyent tasché d'abolir tout ordre de nature.

Voilà donc par quel bout il nous faut commencer pour bien faire nostre profit de ceste doctrine. Et c'est aussi pourquoy notamment saint Paul dit qu'on doit estre subiet à pere et à mere en Dieu: signifiant que ce que les Payens et incredules conçoivent en obscurité, nous doit estre beaucoup plus notoire. Car les Payens ne sçauroyent pas bonnement rendre raison pourquoy les enfans doyvent avoir ceste subietion d'obeir à peres et à meres, sinon qu'on voit bien qu'il y a une equité qui porte cela, et que c'est la raison. Mais de venir à ce fondement, Dieu est nostre Pere, et c'est luy qui demande une telle subietion de nous, ils ne peuvent. Et pourquoy? Car ils ne sçavent s'il y a un Dieu qui les ait creez et formez, ou non. Mais nous qui sçavons que Dieu qui est

notre Createur, est aussi nostre Pere, et que cela luy appartient, et qu'il s'est reservé cest honneur et ceste dignité: et puis apres, qu'il veut que les peres et meres soyent aussi participans d'un tel privilege: quand donc nous sçavons cela, alors il nous faut bien conclure que nous devons obeir à peres et à meres, voire en Dieu, comme s'il acceptoit de nos mains l'honneur et le service qui est rendu à ceux qui representent ici sa personne et sa maiesté (comme nous avons dit), laquelle sera mesprisee en la rebellion qui sera des enfans envers leurs peres et meres. Il y a maintenant à reduire derechef en memoire ce que nous avons dit, c'est à sçavoir que quand la volonté de Dieu nous est cognue, qu'il nous faut tenir en bride courte, pour ne point nous donner licence de repliquer à l'encontre et demander pourquoy Dieu a cela agreable, et pourquoy ceci luy desplaist: mais que sa volonté nous soit pour une iustice et equité souveraine. Et où est-ce que nous la trouverons? En sa parole. Car quand saint Paul nous veut approuver la volonté de Dieu, il ne veut point voltiger par dessus les nues: mais il produit et met en avant ce qui est contenu en la Loy. Ainsi donc, pour bien reigler nostre vie, appliquons nostre estude à chercher ce qui est plaisant et agreable à Dieu, selon qu'il nous le monstre en sa Loy, aux Prophetes et en l'Evangile: voilà toute nostre sagesse. Et gardons nous de ceste audace laquelle nous avons dit estre diabolique, c'est de vouloir estre sages en nos fantasies, et de dire, Et comment ceci? et pourquoy cela? Mais obeissons simplement à nostre Dieu.

Au reste, il y a ici la promesse. Il est vray qu'on pourroit faire une question, comment c'est que saint Paul dit que c'est le premier commandement avec promesse: veu qu'au second commandement de la Loy, il y a aussi bien promesse adiouste. Car là il est dit, Je suis le Seigneur qui fay misericorde en mille generations à ceux qui m'aiment et gardent mes commandemens. Voilà une promesse beaucoup plus ample que ceste-ci dont il est fait mention en ce passage. Et comment donc saint Paul dit-il que c'est le premier commandement avec promesse? Or la solution est facile: car quand Dieu promet en la premiere table qu'il fera misericorde en mille generations, ce n'est pas qu'il restraigne cela à un seul precepte de la Loy: mais plustost il s'estend par tout: comme s'il disoit, Il ne vous est rien meilleur que de vous assubietir à ma volonté, car autrement vostre condition est maudite. Et qu'ainsi soit, tout ce que vous pouvez esperer, ne le tenez vous pas de ma seule bonté et gratuite? Or ie ne faudray point de mon costé à ceux qui me serviront et chercheront de m'honorer, ils trouveront tousiours que ie suis

un Dieu pitoyable. En cela (comme desia nous avons declare) nostre Seigneur nous veut attirer à une affection volontaire d'obeir à ce qu'il nous commande et ordonne. Ainsi ce n'est pas une promesse speciale qui soit propre à un seul commandement. Mais celle dont parle ici saint Paul, Honore ton pere et ta mere, à fin que tu sois de longue vie sur la terre, celle-là est propre: comme s'il disoit, Dieu est tant debonnaire, qu'il fera prosperer par sa benediction et sa grace ceux qui se rendront humbles et modestes et porteront telle reverence qu'ils doyyent à pere et à mere.

Ce n'est point donc sans cause que saint Paul dit que c'est le premier commandement avec promesse: voire avec promesse qui luy soit speciale, et qui n'a son regard sinon là. Venons maintenant à la promesse: Dieu dit que ceux qui obeiront ainsi, seront de longue vie. De là nous pouvons recueillir que la vie presente n'est pas à mespriser, d'autant que ce nous est un tesmoignage de la bonté paternelle, et de l'amour de Dieu envers nous. Et de faict, ce n'est point peu de chose quand il plaist à Dieu de nous creer et nous mettre en ce monde, non seulement pour y vivre comme bestes brutes, mais pour y dominer comme ses enfans, et ayant seigneurie par dessus toutes les creatures. Il est dit que sa bonté et misericorde s'estend iusques aux asnes, aux boeufs et aux chevaux. Et pourquoy? Quand il fait que la terre produit du foin pour les bestes, en cela ne monstre-t-il pas desia un bonté admirable envers ces povres bestes brutes, comme nous avons dit? Mais il y a bien une autre raison quant à nous. Car comment est-ce que nous iouissons de tous les biens et richesses dont la terre est remplie? Dieu a espandu ses largesses en ce que la terre nous produit tant de sortes de fruicts: mesmes au ciel, et haut et bas nous ne sçaurions lever les yeux, que nous n'apercevions mille tesmoignages, voire infinis de la bonté de Dieu. Quand le soleil luit, pourquoy est-ce sinon pour nous esclairer? Et la lune, et les estoilles ne sont-elles point aussi ordonnees à nostre service? Et toutesfois ce sont ces creatures si nobles que rien plus, tellement que les Payens les ont adorees, pensans qu'il y eust quelque divinité enclose. Apres, quand nous baisserons les yeux, nous voyons les biens que Dieu nous a dediez: et combien qu'il nourrisse les bestes, toutesfois le tout revient à nous finalement, comme saint Paul en parle, disant, Dieu a-il le soin des bestes? C'est à dire, quand Dieu par sa providence veut subvenir à la necessité des bestes, c'est au regard des hommes qu'il fait cela. Quand donc Dieu nous a ainsi logez, à fin de nous faire posseder tant de biens, outre ce qu'il nous a creez à son image et semblance, ne voilà point un bien inestimable?

Ainsi donc la vie presente ne doit point estre mesprisee.

Il y a encores plus, que Dieu nous y met à fin que nous y soyons comme en voyage pour aspirer plus outre, c'est à sçavoir à ce repos eternel et à l'heritage celeste. Si donc ceste vie transitoire nous conduit là, c'est à sçavoir à la gloire que Dieu nous a preparee, et qui nous a este acquise par la mort et passion de nostre Seigneur Iesus Christ, en cela voyons-nous que c'est un benefice grand et que nous devons priser. Il est vray qu'il y a tant de povretez en nostre vie, qu'il vaudroit mieux ne jamais naistre que de languir ainsi que nous faisons. Si donc on considere combien nostre vie est miserable en soy, et qu'elle est subiete à tant de fascheries, d'angoisses, de tormens et de chagrins, il est certain qu'on dira qu'il vaudroit mieux ne sortir jamais du ventre de la mere, qu'entrer en un tel abysme de confusion, comme nous voyons qu'il est sur la terre. Mais quand nous aurons tout conté et rabatu, si trouverons nous que la bonté de Dieu surmonte tous les chastimens qu'il nous envoie à cause de nos pechez. Ceste vie en soy ne seroit que toute felicité et repos, sinon que Dieu nous fist recueillir le fruit de nos pechez et de nos transgressions: mais cependant, combien que Dieu nous afflige quelque fois par sterilité, quand il fait geler les vignes, quand il fait que les blez sont corrompus ou dessechez: bref, qu'il y a famine, c'est comme une verge de Dieu pour nous monstrier qu'il nous est contraire, au lieu qu'il avoit usé de liberalité. Autant en est-il de peste, autant de guerre, et en particulier maladies, dommages, opprobres, et toutes choses semblables qui nous causent fascherie et ennuy: ce sont autant de chastimens par lesquels Dieu nous advertit de nos pechez et de nos fautes, et si nous veut humilier à fin de cognoistre qui nous sommes: finalement, il nous veut preparer à quitter le monde plus volontiers. Mais quand nous aurons amassé en un monceau toutes les afflictions, les fascheries, et toutes les tristesses que nous pouvons avoir, si voyons nous bien (comme j'ay desia dit) que Dieu nous fait sentir le goust et la saveur de sa bonté, quand il nous donne nostre nourriture en ce monde. Et ceste vie presente nous est tousiours comme un tesmoignage de son amour. Et qu'ainsi soit, nous defaudrions en ce monde pour la moindre tentation qui nous pourroit advenir, et pour la moindre fascherie, si ce n'estoit que Dieu nous donne quelque resjouissance qui modere sa rigueur. Car il nous monstre tousiours l'issue telle que nous concevons, qu'il ne nous veut point traiter selon nos demerites: mais qu'en nous chastiant il donne tousiours lieu à sa misericorde, comme il le dit en Habacuc. Ce n'est point donc

sans cause que Dieu promet aux enfans qui auront obei à peres et à meres, qu'il les fera prosperer en ceste vie. Il est vray que Moyse exprime la terre de Chanaan, pource qu'il adressoit sa parole au peuple d'Israel qui devoit estre là logé. Il y avoit donc une instruction speciale quant à ce peuple-là. Mais aujourd'huy si est-ce que nous ne pouvons asseoir nostre pied en lieu que ce soit, que nous n'y soyons comme logez de Dieu. Il faut donc que nous esperions tous ceste benediction laquelle a esté promise anciennement aux Juifs, de les mener en ceste terre qui leur estoit promise en heritage. Or on pourroit encores ici esmouvoir d'autres questions. Car nous en voyons d'aucuns qui sont rebelles à peres et à meres, qui toutesfois ne laisseront pas de vivre: et les autres qui sont de bonne nature, et douce, et traitable, mourront: tellement qu'il semble que Dieu renverse ceste promesse laquelle il donne en sa loy. Or la response à cela est, que Dieu ne fait point de tort à ceux qu'il retire de ce monde-ci, pour les appeler à soy, et mesmes qu'il n'empire point leur condition.

Mais pour avoir une response plus claire et plus facile, notons qu'il n'y a point une chose egale quant aux promesses temporelles. Exemple: Dieu promet de faire prosperer tous ceux qui le serviront et l'aimeront en simplicité de coeur. Et comment cela? Nous verrons beaucoup de povres fideles qui sont malotrus selon le monde, chacun de Dieu? Comme j'ay dit, il faut avoir ceste condition adioustee, que Dieu nous donne ce qu'il cognoist nous estre expedient. Il y a deux especes des promesses de Dieu: et nous faut bien noter ceci. Il y a donc des promesses de Dieu qui appartiennent au salut de nos ames: comme de nous recevoir à merci, de nous pardonner nos pechez, de nous declarer sa volonté, de nous donner vertu pour resister à Satan et nous fortifier contre toutes tentations, de nous tenir la main forte à ce que nous ne defailions jamais: en tout cela il nous faut resoudre que Dieu accomplira tout ce qu'il nous dit, voire et par dessus ce que nostre apprehension ne peut voir ni comprendre. Dieu donc surmontera tous nos sens, quant à ce qui appartient au salut eternel de nos ames. Mais il y a d'autres promesses pour passer par ce monde, à fin de nous alliger en nos misereres. Comme Dieu nous retranchera souvent nos morceaux, quelque fois nous aurons faim et soif. Ouy, mais cela n'empesche pas qu'il ne soit fidele: car (comme j'ay dit) il cognoist ce qui nous est expedient, et ne nous faut pas prendre ses promesses ric à ric (comme on dit), c'est à sçavoir ses promesses temporelles comme à la lettre, pour dire que Dieu face tout ce qu'il dit là iusques à la der-

niere syllabe: non, mais tousiours ayons cela en memoire, qu'il cognoist ce qui nous est bon et expedient. Ainsi donc, quand il nous retire de ce monde bien tost, il sçait que c'est pour nostre profit et salut. Voilà donc comme Dieu ne fausse point sa promesse, quand il retire en fleur d'aage ceux qui ont obei à peres et à meres. Il est vray que nul ne s'en acquitte tellement qu'il ne soit tousiours trouvé coupable quand Dieu le voudroit examiner à la rigueur: mais tant y a qu'aucuns auront fait leur devoir tellement que Dieu approuve l'obeissance qu'ils auront rendue, et toutesfois il ne laisse pas cependant de les retirer du monde: car il voit bien que ce ne seroit pas leur profit d'y demeurer plus long temps. Or des raisons qui sont cachees en luy et en son conseil estroit, il nous faut bien baisser la teste, d'autant que nous ne pouvons pas penetrer insques là.

Cependant cognoissons, s'il n'y avoit point d'esperance d'une meilleure vie, qu'il y auroit une grande pitié en ceux qui sont retirez si tost de ce monde: mais quand nous sçavons que ce monde n'est qu'un pelerinage, et que ceste vie n'est qu'un passage pour nous faire venir au repos du ciel: quand donc nous cognoissons cela, nous ne devons point nous plaindre quand Dieu nous delivre de tant de miseres dont nous sommes assiegez ici bas, pour nous retirer en une pleine felicité qui nous attend. Or quoy qu'il en soit, que nous retenions ce qui est dit, c'est à sçavoir que quand Dieu nous tient long temps en ce monde, cela est comme un gage de son amour paternelle envers nous. Et voilà pourquoy il nous faut estre tant plus songneux de conter bien les iours que nous vivons, durant que nous sommes en ceste vie. Et voilà aussi pourquoy Moyse dit en son Cantique, que c'est une grande prudence aux hommes de sçavoir conter leurs iours, et de concevoir la briefveté de leur vie pour tendre au ciel. Mais il nous faut aussi conter nos iours à une fin diverse et pour une autre raison, qui n'est pas neantmoins contraire, mesmes tous les deux s'accordent tresbien: c'est que quand nous sommes venus en aage de discretion, sçachans que Dieu nous a creez en ce monde pour estre glorifié en nous, que nous regardions à l'opposite comment nous l'avons deshonore, et que sur cela nous pensions à tout le temps passé, que nous regardions comment nous l'avons employé, et que cela se face de iour en iour, et de mois en mois. Et quand nous serons parvenus au bout de l'an, que nous regardions, Voici Dieu qui m'a obligé à soy en tant de sortes: comment est-ce que j'ay conté les benefices que j'ay receus de sa main en toute ma vie? Mon esprit pourra-il parvenir jusques là? Helas non pas de la centieme partie. Nous devons donc faire un

recueil de tous nos ans et nos iours, à fin d'estre admonnestez d'aimer Dieu et de l'honorer, voyant l'obligation que nous avons envers luy, voyant qu'il nous a entretenus une si longue espace de temps, qu'il a este si patient envers nous, en nous supportant. Car si nous voulions faire comparaison des fautes que nous avons commises, la moindre offense merite que nous soyons abysmez de sa main: et toutesfois il continue encores sa bonté envers nous.

Ainsi donc notons bien ceste doctrine, c'est à sçavoir que ceste vie presente nous oblige envers Dieu, d'autant qu'il nous y fait gouster sa bonté paternelle, quand il daigne bien nous entretenir, et qu'il espend ses largesses sur nous, et qu'il est si liberal qu'il convertit à nostre profit et usage toutes ses corrections: et puis il nous declare qu'il veut que nous soyons exercez en ce monde à le cognoistre nostre Pere, quand il nous donne sa parole et ses Sacremens, par lesquels il nous testifie qu'il nous a mis pour peu de temps ici bas, à fin de nous retirer finalement à soy et nous y recueillir. Ainsi, quand nous penserons à quoy nous sommes appelez, et à quelle fin nous sommes creez, c'est de passer par ce monde à fin d'estre recueillis en l'heritage des cieux, nous cognoistrions que ceste vie presente merite bien d'estre prisee, quand nous cognoistrions les biens qui nous y sont communiquez de Dieu. Il y a cependant à noter que iamais nous n'aurons nulle prosperité ne bien qui soit en ce monde, sinon quand nous serons agreables à Dieu. En disant donc, A fin qu'il nous soit bien et que nous vivions longuement: il declare que ce n'est pas le tout que nous ayons longue vie, mais qu'il nous faut sentir sa benediction parmi. Car les povres incredules qui ne comprennent point ce que ie vien maintenant de declarer, c'est à sçavoir que Dieu desploye ses richesses envers nous, à fin que nous le cognoissions nostre Pere, et que nous soyons confermez de plus en plus en la fiance de sa bonté et de son amour, ceux-là pourront bien parvenir à une grande vieillesse: mais que font-ils en ce monde? qu'est-ce que de leur vie? Il est certain que tout ce qu'ils possèdent leur tournera de plus en plus en grande condamnation, et leurs richesses ausquelles ils s'esgayent, leurs delices et voluptez ne feront que provoquer l'ire de Dieu: aussi tous les biens dont ils iouissent seront pour tousiours aggraver leurs iniquitez tant plus, et pour les rendre tant plus damnables. Voilà donc une povre vie quand nous n'y pouvons pas appercevoir quelque marque de la bonté de Dieu. Et puis encores il faut venir à un second poinct, c'est que ceux qui sont ainsi rebelles à Dieu et à leurs superieurs, n'ont nul repos, qu'ils ont un ver qui les ronge en leur conscience, et sont tousiours tormen-

tez de quelque inquietude: bref, l'experience monstrera cela, qu'il n'y a nulle prosperite en ceste vie presente, sinon que nous soyons benits de Dieu. Quant au regard exterieur, quelque fois on ne pourra point appercevoir ceste diversite: mais si est-ce que les fideles cognoissent assez en eux, que Dieu leur eslargit tout ce qu'il leur faut. Et ainsi Dieu ne leur promet point seulement longue vie, mais aussi bien sa benediction: comme s'il disoit, Vous ne vivrez pas seulement pour languir ici bas, ou pour y acquerir plus grieve condamnation, ou pour vous chagriner et grincer les dents, et pour vous tourmenter en afflictions, en povretez et en fascheries: mais c'est pour y gouter ma bonte: encores que vous ne soyez pas exemptez de fascheries et d'ennuis, et de tristesses, toutesfois vous aurez tousiours quelque resiouissance, à fin de sentir que ie ne vous ay point oubliez, que ie vous tiens pour mes enfans, et que mesme toutes vos tristesses et fascheries vous seront converties en bien et en salut: au lieu que le diable tasche de vous empescher de venir à moy, et de vous detourner de vostre felicité parfaite, ie vous y attireray par le moyen des afflictions que vous aurez au monde. Voici donc ce que nous avons à retenir, c'est à sçavoir que ce n'est pas le tout que nous soyons saulez en ce monde des biens que Dieu nous y eslargit, et que nous soyons à nostre aise: mais que nous cognoissions que c'est luy qui nous fait prosperer: et comme il nous donne la vie, qu'aussi il nous y maintient et nous y prouvoit de ce qui nous est utile et necessaire. Que nous ayons donc cela bien imprimé en nos coeurs. Or maintenant si nous desirons de iouir de ceste promesse de Dieu, que nous advisons qu'un chacun s'acquitte de son devoir. Il est vray que nous ne pouvons pas maintenant despecher ce qui est ici commandé aux enfans, et aux peres et meres: nous le reserverons pour une autre fois: mais cependant pour une briefve conclusion, cognoissons que Dieu nous convie à ce qui est de nostre devoir, monstrant qu'il ne cherche que nostre bien et nostre profit, à fin que nous venions d'un courage franc et libre pour recevoir le ioug qu'il nous met sur les espaules. Et si ce nous est une chose fascheuse d'estre subiets à ceux qu'il a ordonnez superieurs

par dessus nous, qu'apres nous avoir condamnez, nous acquiescions neantmoins à ce qu'il nous dit et prononce, et que nous sçachions qu'il procure nostre bien, et nous veut gagner par douceur et non point par rudesse, et que cela nous assubietisse tant plus. Et aussi en general, quand nous voyons que les superioritez sont de Dieu, cognoissons que nous n'y pouvons pas contredire que ce ne soit nous eslever contre sa maiesté et lever les cornes contre luy: et à l'opposite, quand nous porterons la subietion volontairement, que nous sçachions que ce luy sont autant de sacrifices qui luy sont agreables, et que nous ne doutions point qu'en le servant nous ne perdrons point nostre peine. Non pas que Dieu nous vueille recompenser par ses promesses, comme si nous avions rien merité envers luy: mais il fait cela de superabondant. Car (comme desia nous avons declare) nous sommes tenus de luy obeir en tout ce qu'il nous commande: et ne faut pas que nous imaginions qu'il soit redevable envers nous, ne que nous le pensions obliger en façon que ce soit: mais combien que nous soyons tenus à luy (comme nous sommes du tout siens), toutesfois de superabondant encores veut-il nous benir et nous faire sentir sa grace, quand nous aurons suyvi en toute crainte et reverence ce qu'il nous ordonne par sa parole. Voilà donc la recompense que nous devons esperer de Dieu: non point comme les Papistes qui disent, Ho, Dieu nous promet: nous meritons donc. Il leur semble que Dieu est tenu à eux quand il s'y est obligé volontairement: voire, mais cela est d'une bonté gratuite. Or il ne faut point que nous entrions en telles resveries: mais cognoissons que Dieu n'estant tenu en rien qui soit envers nous, toutesfois nous veut gagner par douceur, à fin que nous le servions d'une affection plus franche et d'un coeur plus alaigne. Voilà donc comme en toutes sortes il nous appelle à soy. Et d'autant plus sommes-nous vileins, sinon que volontairement nous ployons le col, nous dediant pleinement à luy, et ne cherchant sinon de nous renger à son bon plaisir, qui est nostre souveraine reigle, en renonçant à toutes nos affections.

Or nous-nous prosternerons devant la maiesté de nostre bon Dieu etc.